

tifs de haute qualité. Cette société a été créée par le fusionnement de la *Saskatchewan Co-operative Wholesale Society* et de la *Consumers Co-operative Refineries Ltd.* Elle est passée de la Saskatchewan à d'autres provinces par son fusionnement avec les coopératives de gros desservant ces régions.

La *Western Co-operative Fertilizers*, organisée en société commerciale par la *Federated Co-operatives* et les syndicats du blé de l'Alberta et de la Saskatchewan (auxquels le *Manitoba Pool Elevators* s'est joint par la suite) en vue de répondre aux besoins en engrais des membres des coopératives dans les provinces de l'Ouest, a été constituée en société en février 1964. L'établissement, d'une capacité de production annuelle de 225,000 tonnes, a été construit sur un terrain de 320 acres près de Calgary (Alberta) et il reste de l'espace pour l'expansion. Le nouvel établissement a été officiellement inauguré en octobre 1965 et est entré en pleine production quelques mois plus tard. Toute la production est répartie entre les quatre membres associés pour être distribuée aux coopératives locales.

Plusieurs coopératives canadiennes sont membres de coopératives centrales ou de gros aux États-Unis. Grâce à cette association, elles obtiennent certaines pièces d'équipement et de machines de ferme, des engrais et d'autres fournitures et des denrées de consommation.

Structure financière -- L'évolution des coopératives de vente et d'achat a été accompagnée d'une hausse rapide de l'actif global du mouvement coopératif. En 1971, les coopératives de vente et d'achat avaient un actif global de \$1,060,000, comparativement à 618 millions de dollars en 1961. En outre, les coopératives de gros avaient un actif de 238 millions en 1971, dont 78 millions provenaient de leurs coopératives membres.

Au moins 46 p. 100 du capital des coopératives de vente et d'achat ont été fournis par les membres. En 1971, l'actif global se chiffrait à \$1,060,000 et la part des sociétaires représentait 491 millions de dollars. Toutefois, la part attribuée aux membres ne comprend pas l'argent prêté directement ou, par l'intermédiaire des organismes coopératifs, par les membres d'une coopérative à d'autres coopératives; cette somme peut être considérable actuellement. Ces dernières années, quelques coopératives, et notamment des sociétés de gros, ont offert des débentures et d'autres obligations en vente au public en général, mais il est probable que la plupart ont été achetées par des coopératives, leurs membres ou des parents de ces derniers.